

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue virtuellement le 6 avril 2021 à 20 heures.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette présent par vidéoconférence et à laquelle les Conseillers suivants sont présents, également par vidéoconférence :

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, par vidéoconférence

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11657)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

Considérant l'arrêté # 2020-029 du 26 avril modifiant les conditions du processus des séances d'un Conseil municipal en exigeant que celles-ci soient enregistrées afin de les rendre disponibles aux citoyens et ainsi leur permettre de connaître la teneur des décisions prises ;

Considérant l'annonce faite par le Gouvernement du Québec le 28 septembre 2020, qui décrétait la Capitale-Nationale, dont la Côte-de-Beaupré fait partie, une zone rouge à fort risque de propagation de la Covid-19, soit selon le décret 1020-2020 ;

Considérant la volonté exprimée par tous les membres du Conseil municipal de vouloir protéger leur santé et celle des citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence, que cette séance soit enregistrée de façon audio et qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités

4. Adoption du règlement final # 536-2021- épandage en 2021
5. Avis de motion – modification au règlement de zonage # 497-2017
6. Adoption du premier projet de règlement # 537-2021 – modification au règlement de zonage # 497-2017
7. Demande en zone PIIA – implantation habitation unifamiliale lot 6 398 184, rue de la Pierre
8. Demande en zone PIIA – implantation habitation unifamiliale lot 6 213 438, avenue de la Montagne
9. Autorisation de passage – tour du Cap-Tourmente / Simard 2021, volet trail
10. Annulation activités Semaine de la Municipalité
11. Mandat changement du système de ventilation et climatisation à l’Hôtel de ville
12. Lignage et marquage des rues pour 2021
13. Achat d’un nouvel ordinateur de bureau – responsable des loisirs
14. Achat d’un nouveau serveur informatique
15. Versement annuel 2021 – bibliothèque Emma-Duclos
16. Entretien paysager Hôtel de ville et halte d’observation pour 2021
17. Traitement de pelouse Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2021
18. Reddition de comptes PAERRL
19. Dépôt d’une demande de subvention au programme PELEM
20. Achat d’asphalte froid pour 2021
21. Achat de chlorure de calcium pour 2021
22. Vérification annuelle des débitmètres pour 2021
23. Acceptation et approbation du nouveau Plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et chaussées
24. Achat d’arbres matures au parc des loisirs
25. Fin d’emploi – responsable de l’urbanisme
26. Correspondances et divers
27. Paiement des comptes
28. Levée de l’assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11658)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 18 mars ainsi que celles des séances spéciales des 22 mars et 29 mars 2021 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette Maire, mentionne au Conseil municipal qu’il y a eu rencontre du Comité consultatif d’urbanisme le 18 mars dernier et que d’autres rencontres au niveau de l’urbanisme ont eu lieu au courant du mois de mars en lien avec différents projets résidentiels. Monsieur le Maire mentionne également qu’il a assisté à des rencontres au niveau de la MRC en lien avec de nouveaux programmes et règles en vigueur au niveau du SARP sur la Côte-de-Beaupré. Il a également participé à une conférence du Ministre de l’Agriculture.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 536-2021
Épandage en 2021 (Rés. # 11659)

Considérant que l’article 550.2 du *Code municipal* permet aux municipalités locales d’interdire l’épandage à certains jours pendant une année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge qu’il est préférable de préciser ces jours afin d’assurer une meilleure qualité de l’air en certaines périodes ;

Considérant qu’avis de motion ainsi qu’une présentation et adoption du projet de règlement ont été régulièrement donnés à la séance régulière de ce conseil municipal du 1^{er} mars 2021 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le règlement # 536-2021 pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2021 dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que le présent règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. AVIS DE MOTION

Modification au règlement de zonage # 497-2017 (Avis # 11660)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une assemblée, un règlement pourvoyant à modifier un article du règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Normand Duclos

6. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 537-2021

Modification au règlement de zonage # 497-2017 (Rés. # 11661)

Considérant que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant que la Municipalité souhaite agrandir la caserne du service incendie située au 3 rue Leclerc ;

Considérant que l'agrandissement empièterait sur le terrain de l'Hôtel de ville situé au 5 rue Leclerc, sans un remembrement des lots ;

Considérant que la caserne du service incendie et l'Hôtel de ville sont des « Services publics (Pa) » en vertu du chapitre 4 du règlement de zonage intitulé Classification des usages ;

Considérant qu'il n'est pas inhabituel de retrouver deux bâtiments principaux d'usage public sur un même terrain ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme le 18 mars 2021 et que ce dernier a recommandé favorablement cette modification de zonage ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce conseil du 6 avril 2021e et que des explications de cette modification ont dûment été données ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 537-2021 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017 afin d'autoriser deux bâtiments principaux d'usage « Services publics » sur un même terrain soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. DEMANDE EN ZONE PIIA

Implantation habitation unifamiliale lot 6 398 184, rue de la Pierre

(Rés. # 11662)

Considérant la demande de permis présentée par les propriétaires du lot 6 398 184, situé sur la rue de la Pierre ;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 6 398 184 présenté au plan projet d'implantation préparé par Lefrançois Arpentiers-géomètres à la minute # 3557 ;

Considérant que la construction de l'habitation unifamiliale isolée est située en zone Va-75 et est assujettie au règlement P.I.I.A. # 500-2017, chapitre 8, article 8.2, alinéa 1 ;

Considérant que la superficie de l'habitation est de 119,7 mètres carrés sur un terrain récepteur de 5 427,7 mètres carrés ;

Considérant que la construction projetée aura une largeur de 9,75 mètres, une profondeur de 13,41 mètres, une hauteur de 7,62 mètres ;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté à 52,72 mètres de la limite avant du lot, 9,3 mètres de la limite arrière du lot, 28,21 mètres de la limite latérale gauche du terrain et 5,5 mètres de la limite latérale droite du terrain ;

Considérant que l'implantation projetée de la résidence respectera la réglementation applicable ;

Considérant que l'angle à la ligne de rue est de 19 degrés 46 minutes et est conforme à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre du 18 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction faite par les propriétaires du lot 6 398 184 et ce, sous réserve de l'obtention d'un permis pour l'installation septique et que ce dernier ne fera pas en sorte de déplacer l'emplacement de la nouvelle construction projetée.

8. DEMANDE EN ZONE PIIA

Implantation habitation unifamiliale lot 6 213 438, avenue de la Montagne

(Rés. # 11663)

Considérant la demande de permis présentée par les propriétaires du lot 6 213 438, situé sur l'avenue de la Montagne ;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 6 213 438 présenté au plan projet d'implantation préparé par Lefrançois Arpentiers-géomètres à la minute # 3576 ;

Considérant que la construction de l'habitation unifamiliale isolée est située en zone Fr-8 et est assujettie au règlement P.I.I.A. # 500-2017, chapitre 5, article 5.2, alinéa 1 ;

Considérant que la superficie de l'habitation est de 113 mètres carrés sur un terrain récepteur de 3 282,7 mètres carrés ;

Considérant que la construction projetée aura une largeur de 9,75 mètres, une profondeur de 11,58 mètres, une hauteur de 7,04 mètres ;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté à 17,48 mètres de la limite avant du lot, 22,4 mètres de la limite arrière du lot, 2,27 mètres de la limite latérale gauche du terrain et 13,53 mètres de la limite latérale droite du terrain ;

Considérant que l'implantation projetée de la résidence respectera la réglementation applicable ;

Considérant que l'angle à la ligne de rue est de 29 degrés 11 minutes et est conforme à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la construction projetée respectera la réglementation applicable ;

Considérant que la façade de la maison doit obligatoirement avoir une porte d'entrée tel qu'exigé au règlement de zonage # 497-2017 article 5.4, l'option 2 présentée dans les plans est la norme applicable pour que la construction soit conforme et autorisée. Pour ce qui est de l'option 1 sans porte en façade, les requérants devront l'abandonner ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre du 18 mars dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction faite par les propriétaires du lot 6 213 438 en fonction de l'option 2, soit avec une porte en façade et ce, sous réserve de l'obtention d'un permis pour l'installation septique et que ce dernier ne fera pas en sorte de déplacer l'emplacement de la nouvelle construction projetée.

9. AUTORISATION DE PASSAGE

Tour du Cap-Tourmente / Simard 2021, volet trail (Rés. # 11664)

Considérant que l'organisation Tour du Cap-Tourmente / Simard désire tenir leur événement dont l'édition 2021 sera leur 8^e édition les 11, 12 et 13 juin prochains ;

Considérant qu'un des volets de cette édition est un parcours de type trail de 18 km dont le départ serait au coin du boulevard 138 et du chemin du Curé pour se diriger vers Saint-Joachim à travers le Trait-carré ;

Considérant que l'organisation demande donc une autorisation de passage à la Municipalité pour réaliser ce volet le 13 juin 2021 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et autorise le passage des participants sur le parcours de la portion qui touchera le territoire de la Municipalité pour l'événement Tour du Cap-Tourmente / Simard, édition 2021, volet du 18 km trail du 13 juin 2021.

10. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2021

Annulation des activités (Rés. # 11665)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux de respecter les directives de prévention et de distanciation sociale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise, par la présente, toute la population que les activités normalement organisées en lien avec la Semaine de la Municipalité, qui ont normalement lieu au début de l'été, sont annulées.

11. MANDAT CHANGEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION ET CLIMATISATION À L'HÔTEL DE VILLE (Rés. # 11666)

Considérant que le système de ventilation et de climatisation de l'Hôtel de ville date de plusieurs années ;

Considérant le manque d'efficacité et de confort que le système amène vu son âge et dont les rénovations faites depuis son installation initiale font en sorte qu'il n'est plus adéquat ;

Considérant qu'il était prévu, au budget 2021, de changer tout le système de ventilation et de climatisation de l'Hôtel de ville ;

Considérant les démarches effectuées et la demande de prix faite auprès de diverses entreprises par le Directeur général et Secrétaire-trésorier ;

Considérant l'analyse faite des propositions reçues ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie A. Tremblay et Frères Ltée afin de réaliser les travaux de changement du système de ventilation et de climatisation de l'Hôtel de ville. Le coût de ces travaux est de 23 125 \$ plus taxes et ils devront être réalisés dès le début de l'été 2021.

12. LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES POUR 2021 (Rés. # 11667)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit ligner certaines de ses rues afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix auprès de plusieurs compagnies spécialisées afin de réaliser le lignage et le marquage des rues pour l'été 2021 ;

Considérant les propositions reçues et les analyses effectuées dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Entreprises Gonet B.G. Inc. afin de faire le lignage et le marquage de certaines rues sur son territoire. Le coût total serait de 4 916 \$ plus taxes mais celui-ci sera ajusté en fonction du nombre réel de chaque item (en unité et en nombre de mètres) qui sera réalisé.

13. ACHAT NOUVEL ORDINATEUR DE BUREAU
Responsable des loisirs (Rés. # 11668)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur de bureau pour la responsable des loisirs. L'achat de l'équipement sera fait auprès de la compagnie 6temTi Inc. au coût de 1 385,21 \$ plus taxes. La configuration et l'installation seront également effectuées par cette même compagnie mais sont comprises dans l'entente de support que la Municipalité possède déjà avec ladite compagnie.

14. ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE (Rés. # 11669)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'un nouveau serveur informatique pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. L'achat de l'équipement sera fait auprès de la compagnie 6temTi Inc. au coût de 7 795,95 \$ plus taxes. La configuration et l'installation seront également effectuées par cette même compagnie mais sont comprises dans l'entente de support que la Municipalité possède déjà avec ladite compagnie.

15. VERSEMENT DU BUDGET ANNUEL 2021 DE LA BIBLIOTHÈQUE EMMA-DUCLOS (Rés. # 11670)

Considérant que, dans le budget annuel de la Municipalité, il est toujours prévu un montant afin de rembourser des dépenses d'achat de livres, revues et de matériels divers à la bibliothèque Emma-Duclos ;

Considérant que la responsable de la bibliothèque a remis son rapport financier 2020 à la Municipalité et que la responsable des loisirs a rempli et transmis celui-ci au Réseau biblio de la Capitale-Nationale ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement à la bibliothèque Emma-Duclos du montant annuel prévu au budget de la Municipalité sous un seul versement. Le montant versé sera celui qui est prévu au budget annuel 2021 de la Municipalité, soit un montant de 2 500 \$.

16. ENTRETIEN PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA HALTE D'OBSERVATION POUR 2021 (Rés. # 11671)

Considérant qu'à l'Hôtel de ville il y a une plate-bande de plantes et d'arbustes et qu'il est important de l'entretenir si nous désirons la garder ;

Considérant qu'à la halte d'observation il y a également des plates-bandes ainsi que des arbustes qu'il est important d'entretenir de façon adéquate pour continuer à avoir une belle apparence ;

Considérant le travail effectué lors des dernières années sur ces deux plates-bandes afin de leur donner une belle apparence ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la compagnie Aqua Bisson pour l'entretien de la plate-bande de plantes et d'arbustes, située à l'avant de l'Hôtel de ville, au montant de 322,75 \$ plus taxes ainsi qu'à la halte d'observation au montant de 629,00 \$ plus taxes, pour l'année 2021.

17. TRAITEMENT DE PELOUSE
Hôtel de ville et parc des loisirs pour 2021 (Rés. # 11672)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert M.M. pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville au prix de 300 \$ plus taxes ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût de 980 \$ plus taxes, pour la saison estivale 2021.

18. REDDITION DE COMPTES PAERRL (Rés. # 11673)

Considérant qu'il existe un programme pour l'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a octroyé une subvention à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'année courante ainsi que d'autres, étalée sur 2 à 3 ans, et qu'il est nécessaire de faire la reddition de comptes afin de recevoir les montants prévus ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a effectué des travaux en lien avec les conditions admissibles du programme ;

Considérant que ces travaux respectent les critères d'admissibilité du programme ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps approuve les dépenses pour les travaux exécutés en lien avec la demande de subvention remplie auprès du ministère des Transports du Québec, pour un montant subventionné total de 26 476 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux conditions admissibles du programme sur des chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

19. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION PELEM (Rés. # 11674)

Considérant le programme de subvention offert par le ministère de la Famille visant le soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques ;

Considérant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de déposer un projet afin de soutenir les jeunes en collaboration avec l'école primaire Caps-des-Neiges II ainsi que la bibliothèque municipale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le dépôt d'une demande au ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Madame Gabrielle Leclerc est autorisée à signer et transmettre tous les formulaires en lien avec le dépôt de cette demande d'aide financière.

20. ACHAT D'ASPHALTE FROID POUR 2021 (Rés. # 11675)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nombreux nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sacs ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat d'environ quatre (4) palettes d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 7,25 \$ plus taxes le sac de 22,7 kilos de la compagnie Emco Corporation. L'achat se fera au fur et à mesure de nos besoins.

21. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2021 (Rés. # 11676)

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies pour effectuer l'achat de chlorure de calcium en flocons pour l'année 2021 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à faire l'achat de chlorure de calcium en flocons 80 % - 87 % de la compagnie Sel Warwick Inc. au prix de 27,75 \$ le sac de 35 kg plus taxes, livraison incluse. L'achat se fera en palettes de 35 sacs de 35 kg pour une estimation de quatre palettes, dont une pourra être vendue à l'Association des propriétaires du Lac St-Tite.

22. VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES POUR 2021
Système de distribution d'eau potable (Rés. # 11677)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois (3) débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport soit accepté, que tous les débitmètres soient vérifiés annuellement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin d'effectuer cette vérification ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois (3) débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 18 mars dernier, au coût de 1 205 \$ plus taxes.

Le travail devra être planifié pour être synchronisé avec un autre client afin de couper les frais de déplacement et ainsi diminuer ce montant.

23. ACCEPTATION ET APPROBATION

Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et chaussées (Rés. # 11678)

Considérant que, dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps devait refaire son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées ;

Considérant que la firme Tétra Tech, qui était mandatée par la Municipalité pour effectuer ce mandat, a déposé ce plan pour cette dernière au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), en février dernier ;

Considérant que les explications ont été présentées par la firme Tétra Tech devant des représentants de la Municipalité, lors d'une rencontre ;

Considérant que ce plan a été présenté devant le Conseil municipal et que celui-ci s'en déclare très satisfait ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte et approuve le nouveau Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ; plan élaboré par la firme Tétra Tech et déposé au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), en février dernier.

24. ACHAT D'ARBRES MATURES AU PARC DES LOISIRS (Rés. # 11679)

Considérant certaines alternatives étudiées dans le but de fournir des espaces d'ombre à des endroits stratégiques au parc des loisirs ;

Considérants les démarches effectuées par la responsable des loisirs dans le but de trouver des solutions avantageuses ;

Considérant différentes propositions reçues pour différents types d'arbres dont celle de la compagnie Arboréal Québec Ltée dans le but de fournir un type d'arbre efficace à planter au parc des loisirs ;

Considérant l'analyse effectuée par les membres du Conseil municipal dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Arboréal Québec Ltée au coût de 5 522,50 \$ plus taxes pour faire la plantation de cinq (5) arbres. Le type d'arbre choisi est le tilleul Ronald Norlin d'environ 80 mm.

25. FIN D'EMPLOI – RESPONSABLE DE L'URBANISME (Rés. # 11680)

Considérant l'analyse que le Conseil municipal, en collaboration avec le Directeur général et Secrétaire-trésorier, a effectuée du travail à accomplir en fonction de la charge de travail du poste de responsable de l'urbanisme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide donc de mettre fin au lien d'emploi avec la responsable de l'urbanisme afin de faire l'embauche d'une nouvelle personne possédant plus d'expérience pour occuper un poste de directrice de l'urbanisme. La date de fin d'emploi sera le 16 avril 2021.

26. CORRESPONDANCES ET DIVERS

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le procès-verbal de la rencontre du 1^{er} mars 2021 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport financier 2020 du Comité des loisirs.
- Le rapport financier 2020 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Une lettre du ministère de la Santé et des Services Sociaux disant ne pas avoir retenu la demande de la Municipalité pour le projet de réaménagement du terrain de tennis.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie (SSI) pour le mois de février.

27. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11681)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2021 et totalisant la somme de 88 115,11 \$.

Salaires

Pér. du 28/02 au 06/03	14 209,40 \$	Pér. du 07/03 au 13/03	8 243,13 \$
Pér. du 14/03 au 20/03	8 238,69 \$	Pér. du 21/03 au 27/03	8 217,82 \$
Pér. du 28/03 au 03/04	8 588,61 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES PAR ÉCRIT

Monsieur le Maire mentionne qu'il n'a reçu aucune question du public avant la séance, de façon écrite.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11682)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 45.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier